



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de
St-Côme-Linière

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Chantal Poulin, directrice générale / greffière trésorière de la susdite municipalité,

Résolution 26-01-008

**ADOPTION DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NO 437-2025 CONCERNANT UN
EMPRUNT DE 1 291 909 \$ POUR DES TRAVAUX DE GESTION DES EAUX
PLUVIALES (BASSIN DE RÉTENTION) DANS LE CADRE D'UN NOUVEAU
DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE**

Attendu que le conseil juge nécessaire d'adopter un règlement d'emprunt afin de réaliser les travaux de gestion des eaux pluviales (bassin de rétention) dans le cadre d'un nouveau développement domiciliaire;

Attendu que l'avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil tenue le 17 décembre 2025;

En conséquence,

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que le conseil adopte le règlement no 437-2025 concernant un emprunt de 1 291 909 \$ pour des travaux de gestion des eaux pluviales (bassin de rétention) dans le cadre d'un nouveau développement domiciliaire.

Le règlement peut être consulté au bureau du soussigné, 1362, rue Principale, St-Côme-Linière, G0M 1J0, de 8 h à 16 h 30.

DONNÉ à St-Côme-Linière ce 26^e jour du mois de janvier 2026

Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière, résidant à Saint-Côme-Linière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le vingt-sixième jour du mois de janvier deux mille vingt-six, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville et Caisse Populaire.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-sixième (26^e) jour du mois de janvier deux mille vingt-six.

Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-Trésorière

